

## PROGRAMME DE FORMATION :

- Favoriser la fertilité du couple avec Ojas
- Alimentation et plantes pendant la grossesse
- Massage de la femme enceinte
- Asanas et pranayamas de la femme enceinte
- Le massage du bébé
- L'allaitement, nourriture, plantes et soin du sein

Entre la formatrice Caroline Henry, Professionnelle du Bien-être selon l'Ayurveda au sein de la société Gayaveda Studies Ayurveda Traditions, siret 79969747900019, et

Nom et prénom.....Email.....Tél : .....adresse postale.....et conclue un contrat de prestation en soin pré et post natal.

**Pré-requis:** Aucun

**Art .1 Objectifs:** Acquisition et perfectionnement de connaissances en thérapeutiques ayurvédiques pour la fertilité, les soins de la maman et du bébé.

### **Art. 2. Contenu:**

- Le couple, l'amour et la fertilité
- Le cycle de la femme
- Alimentation, tisanes pendant la grossesse
- Geste et technique de massage de la maman et du bébé
- Asanas et pranayama pendant la grossesse.
- L'allaitement, nutrition et soin des seins.

**Art. 3. Moyens pédagogiques:** - Support de cours, entraînements pratiques

**Art. 4. Délai de rétractation :** A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter, il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

**Art. 5. Interruption de stage :** En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : Paiement des heures réellement suivies selon la règle du prorata temporis et versement à titre de dédommagement pour les heures non suivies du fait du stagiaire à hauteur de 100 % du montant restant dû, si l'annulation parvient après les 10 jours du délai de rétractation. Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectives dispensées sont dûes au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat et 30 % du prix de la formation sera retenu.

**Art. 6. Droit applicable-Litiges éventuels :**Le droit applicable à la présente convention est le droit français. Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention, qui ne pourra être réglée à l'amiable, sera soumis à la décision du Tribunal de commerce dont dépend le siège social de la Sarl Gayaveda Studies. La présente convention et ses annexes expriment l'intégralité de l'obligation des parties, annulent et remplacent tous les accords, correspondants ou écrits antérieurs.

**Art. 7. Lieu de formation :** 4, impasse Balzac 37700 Saint Pierre des Corps

### **Art. 8. Pour valider votre inscription :**

- 1 chèque de 650 €
- Encaissement de la totalité du coût de formation ou du premier règlement, 1 mois avant le début des cours.
- Date limite d'inscription : 1 mois avant le début des cours selon disponibilité des places (12 personnes maximum)
- Adresse d'envoi du courrier : Caroline Henry, 4 impasse Balzac 37700 Saint Pierre des Corps

Fait en double exemplaire, 4 impasse Balzac 37700 Saint Pierre des Corps

le...../...../.....

Pour le stagiaire (nom et prénom) La formatrice Caroline Henry